FACULTÉ DES métiers

des formations

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE



LIVRET D'ACCUEIL

Campus de Saint-Malo

2026 - 2027





ÉDITO

Bienvenue à la Faculté des métiers sur le campus de Saint-Malo !

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous aider à prendre vos repères et faciliter votre intégration au sein de notre établissement.

Tout au long de votre formation, nos équipes seront à vos côtés pour vous offrir un accompagnement attentif, des conditions d'apprentissage de qualité et des passerelles concrètes vers le monde professionnel.

À la Faculté des métiers, vous préparez bien plus qu'un diplôme. Vous vivez une expérience fondée sur l'action, la curiosité et la confiance en vos capacités. C'est un moment privilégié pour apprendre, vous dépasser, relever des défis et construire votre avenir.

Ancrés dans le territoire et en lien étroit avec les entreprises, nous avons à cœur de vous ouvrir les portes du monde professionnel.

En cas de besoin, n'hésitez pas à vous tourner vers votre interlocuteur référent : nous sommes là pour vous.

Armelle Steib
Directrice d'établissement.

SOMMAIRE

BIENVENUE À LA FACULTÉ DES MÉTIERS
01
page : 6-9

ÊTRE APPRENTI.E
02
page : 10-12

OSER L'INTERNATIONAL
03
page : 13-17

DEVENIR AMBASSADEUR & AMBASSADRICE
04
page : 18-19

BIEN VIVRE ENSEMBLE
05
page : 20-22

S'INFORMER
06
page : 23-24





07 ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION
page : 25-30

08 VENIR, SE RESTAURER, SE LOGER
page : 31-33

09 OBTENIR DES AIDES
page : 34-38

10 CONTACTS UTILES
page : 39-40

11 SE REPÉRER
page : 41

01

BIENVENUE À LA FACULTÉ DES MÉTIERS !



LA FACULTÉ DES MÉTIERS,

Bien plus qu'un centre de formation :
un tremplin vers votre avenir professionnel.

Depuis plus de 40 ans, nous accompagnons les jeunes dans leur projet de formation, avec une ambition claire : permettre à chacune et chacun d'accéder à un métier choisi et de trouver sa place dans la société. Grâce à notre ancrage au cœur des territoires d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, nous proposons une offre de formations professionnalisantes et accessible à tous, en particulier par la voie de l'alternance.

"IMPULSER VOTRE AVENIR"



NOS PARCOURS

Ouverte à tous et gratuite, la Faculté des métiers forme chaque année des apprenant.es dans des secteurs variés : commerce, hôtellerie-restauration, comptabilité-gestion, paramédical, horlogerie...

Notre offre se structure autour de trois grands parcours :

INFRABAC

Des **diplômes professionnalisants** dès le **CAP** et le **bac professionnel,** pour s'insérer rapidement dans le **monde du travail.**

BTS & BACHELOR

Des **parcours** en **3 ans** (BTS et Bachelor)**,** avec la possibilité d'une mobilité internationale,

MASTERE

Des **spécialisations** jusqu'au **bac +5** grâce au **Mastère.**

NOTRE MISSION

Créer des passerelles solides entre vous et le monde professionnel.

À chaque étape, nous plaçons l'**accompagnement** au cœur de notre démarche. Que ce soit pour vous guider dans vos choix, vous aider à trouver une entreprise ou faciliter vos démarches administratives, vous n'êtes jamais seul. Nous mettons en lien des formateurs investis, des entreprises partenaires et des équipes pédagogiques à l'écoute, pour que chacun puisse avancer en confiance.

Nous croyons en un modèle d'apprentissage respectueux, exigeant et bienveillant. Nous savons que chaque parcours est unique, parfois sinueux, souvent ambitieux. Et nous sommes là pour vous aider à lui donner du sens.

NOS FILIÈRES

Commerce-Vente-Marketing
Tourisme - Hôtellerie-Restauration - Spa
Management - Ressources Humaines
Comptabilité – Gestion - Administration
Optique – Audioprothèse - Santé
Design-Graphisme
Immobilier
Informatique-Cybersécurité
Maintenance Industrielle
Horlogerie
Fleuristerie

CHIFFRES CLÉS

+ 2300 apprenant.es **4** campus **+ 55** formations **9**

02

ÊTRE APPRENTI.E, QU'EST-CE QUE ÇA IMPLIQUE ?



CHOISIR ET APPRENDRE UN MÉTIER PAR APPRENTISSAGE

Droits et devoirs de l'apprenti.e

SE FORMER À UN MÉTIER SUR LE TERRAIN

L'alternance permet de partager son temps entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil. Cette organisation valorise la mise en pratique des enseignements (théoriques et pratiques) appris lors de sa formation à la Faculté des métiers.



ÊTRE RÉMUNÉRÉ.E

En contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation, l'apprenant.e perçoit une rémunération calculée en pourcentage du SMIC.

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de l'entreprise. La formation est donc gratuite pour l'apprenant.e, comme pour l'entreprise.

DEVENIR SALARIÉ.E

Se former par apprentissage, c'est devenir salarié.e.

À ce titre, l'apprenant.e a les mêmes droits et devoirs que les autres salarié.es : une rémunération, 5 semaines de congés payés par an.

Enfin, en cas d'absence, le jeune doit fournir un justificatif d'absence ou d'arrêt maladie.

COMMENT SE DÉROULE L'APPRENTISSAGE ?

Dès le début de la formation, l'apprenti.e suivra un emploi du temps qui alterne jours en entreprise et jours en centre de formation. Chaque formation détient un rythme d'alternance indiqué sur les fiches formation du site internet.

Choisir l'apprentissage, c'est s'inscrire dans un projet professionnel de formation qui implique **3 acteurs** :

L'APPRENANT.E

Il doit suivre avec assiduité sa formation et se présenter aux examens prévus dans le contrat. Il doit effectuer le travail confié par l'employeur et s'engage sur la totalité du contrat. Il doit respecter le règlement intérieur de l'entreprise ainsi que celui du centre de formation.

L'ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Il assure la formation théorique et pratique de l'alternant
et le prépare à l'obtention de son diplôme ou de sa certification.

L'ENTREPRISE

Elle fournit les moyens nécessaires à la pratique professionnelle et favorise son intégration dans l'entreprise.

Il permet au maître d'apprentissage d'assurer l'accompagnement de l'apprenant.e

PLUS D'INFORMATION SUR : "L'apprentissage au quotidien" travail-emploi.gouv.fr

03

OSER L'INTERNATIONAL !



OSER L'INTERNATIONAL !

Partir à l'étranger, c'est possible...même en alternance !

Chaque année, plus de 200 apprenti.es de la Faculté des métiers vivent une expérience professionnelle unique dans un pays européen : Allemagne, Autriche, Irlande, Danemark, Espagne, Italie, Pays-Bas...

Voici 3 bonnes raisons de faire vos valises...

1 Un vrai boost linguistique et culturel

Vous progressez rapidement en langues et découvrez d'autres façons de vivre, de penser, de travailler. Une ouverture au monde... et sur vous-même.

2 Une aventure encadrée, mais unique

La Faculté des métiers vous accompagne à chaque étape : administrativement mais aussi sur place lors des voyages en groupe.

3 Un vrai + pour votre avenir professionnel

Nouvelles compétences, nouvelles méthodes de travail, nouveau réseau. Une expérience internationale montre que vous êtes curieux, adaptable, et capable de vous dépasser. Autant de qualités recherchées par les employeurs !

PARTIR PENDANT LA FORMATION

MOBILITÉ COURTE

Grâce au programme Erasmus+ et à la bourse Movil'app, les apprenti.es en niveau 4 (BAC) ou 5 (BTS) peuvent partir faire un **stage de 2 à 8 semaines dans un pays européen**.
Les étudiants du supérieur (BTS à Mastère) peuvent aussi bénéficier d'une bourse Erasmus+ pour des **stages d'un mois minimum**.



Bon à savoir :
• Une aide spécifique est prévue pour les jeunes en situation de handicap ou à faibles ressources.
• Une équipe dédiée vous accompagne avant, pendant et après votre départ.

MOBILITÉ LONGUE (2 mois et plus)

La Faculté des métiers encourage les mobilités longues (2 mois et plus) en Europe pour les apprenti.es.

Une référente mobilité vous accompagne à chaque étape de votre projet.

PARTIR APRÈS LA FORMATION

Vous venez d'obtenir votre diplôme en alternance ? Vous pouvez partir en stage en Europe jusqu'à un an après la fin de votre formation.

Foire Aux Questions

Comment savoir si je suis éligible ?

Vous êtes éligible si vous avez suivi une formation en alternance dans un CFA du réseau Movil'app /Erasmus+ comme la Faculté des Métiers.

Où puis-je partir ?

Vous pouvez partir dans le pays d'Europe de votre choix parmi les **33 pays partenaires du programme Erasmus+** qui sont :

• l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Serbie et la Turquie.

• les États membres de l'Union européenne.

Quand démarrer son stage ?

Vous pouvez partir en mobilité dans l'année qui suit l'obtention de votre diplôme, avec l'accord de Pôle emploi, de votre CFA et de la CCI Bretagne.

Durée du stage : de 4 à 6 mois
Les départs se font principalement de mi-septembre à fin novembre.

Comment financer son stage ?

Une **bourse Erasmus+** vous sera versée pour couvrir vos frais d'hébergement et de transport. Elle sera calculée au prorata de la durée du séjour et en fonction du pays de destination.
La bourse Erasmus+ sera **cumulable avec vos indemnités** de demandeur d'emploi grâce au statut de stagiaire de la formation professionnelle.

CONTACTER L'ÉQUIPE MOBLIITÉ

Céline LE HER
Référente Mona
celine.leher@fac-metiers.fr | 06.58.80.90.70

04

DEVENIR

AMBASSADEUR & AMBASSADRICE !



DEVENIR AMBASSADEUR & AMBASSADRICE

Les ambassadeurs et les ambassadrices sont des apprenant.es en charge de promouvoir, communiquer et témoigner sur leur formation au sein de la Faculté des métiers.

POURQUOI REJOINDRE CE PROGRAMME ?

- Créer du lien avec les autres apprenant.es
- Devenir acteur de la vie de votre centre de formation
- Témoigner de votre quotidien d'apprenant.e
- Développer vos compétences

LES FORMULES

Influenceur

2 actions par an

• Exemple 1 : Participer à une vidéo ou un webinaire

• Exemple 2 : Participer à une JPO

+ Partage des publications sur les réseaux sociaux

50 euros en chèque-cadeau

Partner

3 actions par an

• Exemple 1 : participer à 2 JPO + une vidéo / webinaire

• Exemple 2 : participer à une JPO + 2 vidéos/webinaires

+ Partage des publications sur les réseaux sociaux

100 euros en chèque-cadeau

Expert

4 actions par an

• Exemple 1 : participer à 3 JPO ou salons + 1 vidéo

• Exemple 2 : participer à 2 vidéos + 1 webinaire + 1 JPO

• Exemple 3 : participer à 3 vidéos + une JPO

150 euros en chèque-cadeau

Intéressé.e par le programme ? Vous pouvez contacter Océane Balcou (oceane.balcou@cciformation35-56.fr) et Ombéline DUAULT (ombeline.duault@fac-metiers.fr).

05

BIEN VIVRE ENSEMBLE



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Afin que toutes les conditions soient réunies pour la réussite de votre formation, il est nécessaire que chacun.e, jeunes et adultes, respectent les règles du« bien vivre ensemble » ainsi que le **règlement intérieur**. Le respect mutuel, l'écoute et la responsabilité collective sont les bases d'un climat serein et propice à l'apprentissage.

SUIVI ÉDUCATIF ET SOCIAL

L'assistante d'éducation vous accompagne tout au long de votre parcours, en lien avec les différents acteurs de l'établissement.

Ses missions :
• assure le suivi éducatif individuel et collectif ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif des apprenant.es ;
• assure une veille sociale ;
• mise à disposition de prospectus informatifs.

Servane LE PIOUFF
Assistante d'éducation
02 99 19 15 35
servane.lepiouff@fac-metiers.fr

MÉDIATION

En cas de difficultés personnelles, administratives ou professionnelles, un accompagnement peut vous être proposé :

• résolution de problèmes administratifs, financiers ou personnels ;
• aide en cas de tensions avec votre employeur (en appui des Responsables de parcours de Formation).



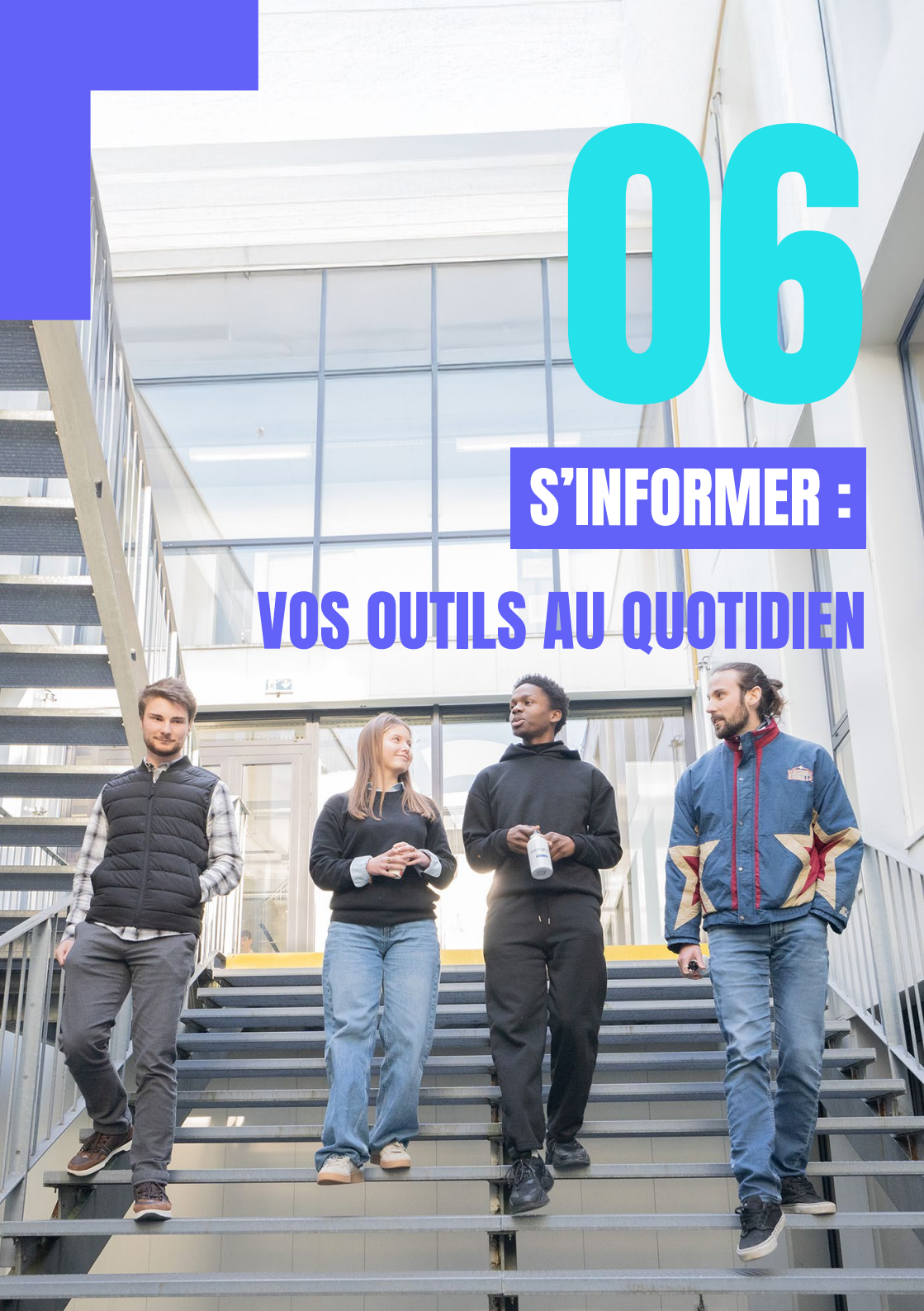
Corinne Darrort
Médiatrice
06 59 73 89 73
02 99 19 15 57
corinne.darrort@fac-metiers.fr



06

S'INFORMER :

VOS OUTILS AU QUOTIDIEN



S'INFORMER

YPARÉO

Pour consulter votre calendrier d'alternance, emploi du temps, notes, absences, etc. :

• se connecter sur https://ypareo.fac-metiers.fr

• utiliser le login et le mot de passe qui vous seront donnés en début d'année.

CENTRE DE RESSOURCES

Un espace calme pour lire, travailler et faire vos recherches.
À votre disposition :
• postes informatiques ;
• ouvrages, revues et presse ;
• accès à des ressources pédagogiques.

Horaires :
Lundi au vendredi : 8h15 – 17h

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

Suivez la Faculté des Métiers sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de la vie de votre centre de formation : actualités, événements, coulisses, témoignages, conseils...

Retrouvez-nous sur TikTok, Instagram, LinkedIn et Facebook !

Et sur notre site internet : www.fac-metiers.fr

@facdesmetiers

07

ACCESSIBILITÉ

À LA FORMATION



ACCESSIBILITÉ ET ACCOMPAGNEMENT

Vous êtes :
• en situation de handicap temporaire ou permanente ;
• vous souffrez d'un trouble de santé invalidant ;
• vous avez suivi une scolarité adaptée (SEGAP, Ulis…) ;
• vous aviez un Plan d'Accompagnement (PAP, PPS, PAI…).
Détenteur ou non d'une **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH),** la référente handicap vous accompagne tout au long de votre formation à la mise en œuvre d'aménagements individualisés, en collaboration avec l'équipe pédagogique de la Faculté des métiers.



Corinne Darrort
Référente Handicap
06 59 73 89 73
02 99 19 15 57
corinne.darrort@fac-metiers.fr

AMÉNAGEMENTS

Des aménagements peuvent être mis en place pour les personnes présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant, afin de garantir l'égalité des chances entre les apprenants.

Exemple d'aménagements pour les cours :
• adaptation des supports de cours (textes aérés et agrandis) ;
• mise en place de méthodes adaptées (repères visuels, moyens mnémotechniques…) ;
• des aides techniques : utilisation du matériel informatique de l'établissement ou personnel.



Exemples d'aménagements pour les examens :
• temps supplémentaire (tiers temps) ;
• assistance d'un secrétaire (lecteur / scripteur) ;
• mise à disposition de matériel(s) : informatique, technique ;
• passage des examens en salle isolée.

ACCÈS AU CENTRE DE FORMATION

BÂTIMENT

• L'établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite ;
• les **cheminements extérieurs** devant l'accueil sont adaptés ;
• **deux ascenseurs** ;
• des **sanitaires adaptés** au rez-de-chaussée et à chaque étage ;
• une **signalétique adaptée** ;
• site équipé d'une **boucle magnétique.**

ENSEIGNEMENTS ET ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

• Le contenu des cours peut être accessible sur NUMERALIS et dispose d'une fonctionnalité adaptant la mise en forme des documents ;
• les cours réalisés et les devoirs à faire sont sur NET YPAREO ;
• les codes sont remis à la rentrée ;
• la mise à disposition d'un ordinateur portable est proposée à l'entrée en apprentissage.

EN ENTREPRISE

VOS DROITS

La loi ne vous oblige pas à parler de votre handicap.
Cependant, demander une **RQTH** peut permettre :
• des **aménagements de poste** ;
• des **aides à l'embauche** pour votre employeur ;
• un accompagnement adapté en entreprise.

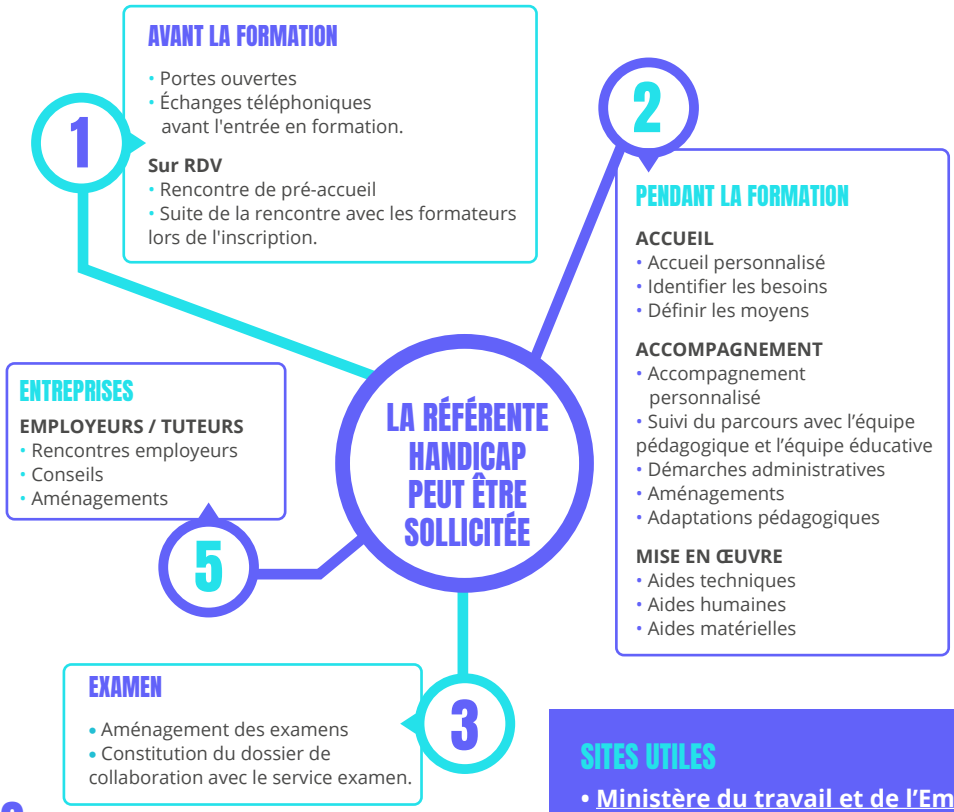
Parlez-en lors de la **visite médicale d'embauche** : le/la médecin du travail peut faire des recommandations personnalisées selon votre situation (sensorielle, motrice, psychique, neurodéveloppementale, etc.).

AIDES POUR LES EMPLOYEURS

Les aides sont accordées pour la signature d'un contrat d'apprentissage afin de soutenir l'effort de l'employeur recrutant une personne handicapée en alternance et de favoriser l'insertion professionnelle des apprenti.e.s en situation de handicap.
• **Pour les employeurs du secteur privé**, l'aide à l'embauche en contrat d'une personne handicapée est proposée par l'Agefiph.
• **Pour les employeurs de la fonction publique**, les aides sont proposées par le FIPHFP.

CONTACTS UTILES & INFOS

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
13 avenue de Cucillé - 35031 Rennes / 0 800 35 35 05.
Collectif handicaps 35 : un site qui répertorie l'ensemble des associations : *09 75 41 68 07 / collectif.handicaps35@orange.fr*
LADAPT : association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.
31 rue Guy Ropartz - Rennes / 02 23 27 23 23
Agefiph : *4 avenue Charles et Raymonde Tillon Rennes / 0 800 11 10 09.*



SITES UTILES

- Ministère du travail et de l'Emploi
- Mon parcours handicap
- Agefiph
- FIPHF

08

VENIR, SE RESTAURER, SE LOGER



VENIR
À LA FACULTÉ DES MÉTIERS

TRAIN

• Gare de Saint-Malo à 10 min à pied
Infos : 0 800 880 562
www.ter.sncf.com/bretagne

VOITURE

• **Voiture personnelle** (parking à proximité dans le quartier). Parking Paul Feval (abonnement préférentiel - 50€ par an).
• **Covoiturage** avec Blablacar. Infos : blablacar.fr

BUS

• **Ligne 2** arrêt Hippodrome
• **Ligne 4** arrêt Coubertin

Infos : 02 99 40 19 22 / reseau-mat.fr

• **Ligne 16** Breizh Go - Maupertuis Hôpital / breizhgo.bzh

SE RESTAURER SUR LE CAMPUS

RESTAURANT PÉDAGOGIQUE

• Service traditionnel réalisé par les apprenti.es de la Faculté des métiers.
• **Sur réservation** : 02 99 19 15 20 auprès de l'hôtesse d'accueil
• Lundi au vendredi de 12h30 à 13h40.

CAFÉTÉRIA DE LA FDM

Au RDC du bâtiment principal : micro-ondes à disposition de 8h à 17h.

COMMERCES DE PROXIMITÉ

• Plusieurs enseignes de grande distribution et supérettes.

SE LOGER À SAINT-MALO

CONTACTS UTILES

Point Logement Jeunes
14 rue Théodore Monod - 35400 Saint-Malo / 02 23 18 28 86

Foyer des Jeunes Travailleurs
37 avenue du Révérend Père Umbricht -35400 Saint-Malo / 02 99 40 29 80

Foyer Marie La Chambre
3 avenue de la Fontaine au Bonhomme - 35400 Saint-Malo / 02 99 56 29 64

Association TY ALVENEZ
37 avenue Révérend Père Umbrich - 35400 Saint-Malo / 02 23 18 28 86



09

OBTENIR DES AIDES



AIDES AU LOGEMENT

ACTION LOGEMENT

• Pour les moins de 30 ans en alternance.
• Prise en charge d'une partie des frais de logement.
www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune

CROUS

• Pour les apprenti.es en études supérieures.
3 bis rue Henri Lemarié
35400 Saint-Malo / 02 30 30 09 30
www.crous-rennes.fr/service/antenne-de-saint-malorennes.fr

AIDES AUX APPRENTI.ES

AIDES OPCO

Hébergement & Repas

Selon votre formation, votre lieu de résidence et de restauration pendant vos cours à la Faculté des métiers, une aide pourra vous être attribuée (6€/nuitée - 3€/repas).
Nous vous donnerons les informations précises au cours de vos premières semaines de formation.

1er équipement professionnel

• Aide d'un montant maximum de 500€ ;
• en fonction du diplôme préparé et sous réserve d'achat de votre matériel auprès de la Faculté des métiers (cf. dossier de rentrée).

Équipement informatique

• Prêt possible sous conditions ;
• Informations complémentaires transmises à la rentrée ;

FONDS D'AIDES AUX JEUNES

Suivi.e par la Mission Locale entre 18 et 25 ans ? Contactez votre Mission Locale **dès le premier mois de la signature de votre contrat.**
• Possibilité de bénéficier d'une aide.
• Achat du 1er équipement ou tenue pro.
• Soutien pour des frais associés au véhicule / la mobilité.
• Frais de présentation et de santé.
Mission locale - 35 avenue des Comptoirs - 35400 Saint-Malo
02 99 82 00 78 / www.mlstmalo.bzh

AIDES À L'EMBAUCHE POUR LES ENTREPRISES

Pour tout contrat conclu à partir du 8 mars 2026 :

ENTREPRISES DE - DE 250 SALARIÉ·ES

5000€ si l'apprenti·e prépare un diplôme ou un titre inférieur ou égal au niveau 4 (niveau Bac) ;

4500€ si l'apprenti·e prépare un diplôme ou un titre équivalent au niveau 5 (niveau Bac + 2) ;

2000€ si l'apprenti·e prépare un diplôme ou un titre inférieur ou égal au niveau 7 (Mastere).

ENTREPRISES DE + DE 250 SALARIÉ·ES

2000€ si l'apprenti·e prépare un diplôme ou un titre inférieur ou égal au niveau 4 (niveau Bac) ;

1500€ si l'apprenti·e prépare un diplôme ou un titre équivalent au niveau 5 (niveau Bac + 2) ;

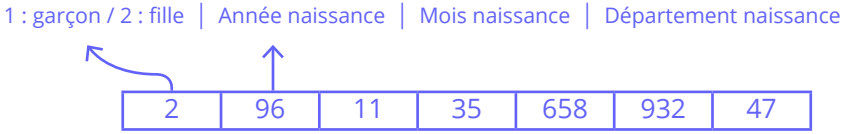
750€ si l'apprenti·e prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle inférieur ou égal au niveau 7 (Mastere).

Quel que soit l'effectif de l'entreprise, s'il s'agit d'un·e apprenti·e en situation de handicap, le montant de l'aide est de 6 000 € (maximum).

SANTÉ, SÉCURITÉ ET MUTUELLE

SÉCURITÉ SOCIALE

En alternance, vous êtes salarié.e, vous bénéficiez alors de votre propre numéro de sécurité sociale. Pour vérifier qu'il s'agit bien du vôtre et non de celui de vos parents :



Premier emploi ? Téléchargez un formulaire sur www.ameli.fr de demande d'ouverture de droits ou de changement de situation puis envoyez-le à la CPAM avec les pièces jointes demandées.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ & MUTUELLE

• La complémentaire santé ou mutuelle obligatoire de l'employeur, sauf dans certains secteurs, permet d'être mieux remboursé.e (frais d'hospitalisation, dentaires, optique...).
• Selon revenus, aide possible pour financer votre mutuelle.
36 46 / www.ameli.fr

INFOS +

Arrêt de travail

Étant salarié.e, si vous êtes absent.e en entreprise ou à la FDM pour des raisons de santé, vous devez fournir un arrêt de travail transmis par un médecin dans les 48h à votre entreprise ou votre école.

Accident du travail

Étant salarié.e, tout accident sur le trajet domicile-école, ou à la FDM est considéré comme un accident de trajet. L'établissement établit une déclaration d'accident du travail. Le jour ou le lendemain de l'accident au plus tard, prenez contact avec votre assistante pédagogique pour transmettre les éléments nécessaires à la déclaration.

10 CONTACTS UTILES



LES INDISPENSABLES

PLANNING FAMILIAL

Accueil confidentiel pour toute question (contraception, IVG, grossesse...).
46, bd de la République - 35400 Saint-Malo / 02 99 56 20 75

POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES (PAEJ)

Écoute, soutien, accompagnement - Jeunes de 12 à 29 ans et/ou leur entourage. Gratuit, confidentiel, anonyme.
Contacts : *Mission Locale de Saint-Malo*
02 99 82 86 00 ou 06 30 22 17 61
paej@mlstmalo.bzh

SERVICES INFO JEUNES

Information sur tous les sujets qui concernent le public jeune (logement, santé, accès aux droits, loisirs, etc.).
Centre Régional Info Jeunes Bretagne
contact@crij.bzh / 02 21 51 10 60



11

SE REPÉRER

FACULTÉ DES MÉTIERS

Faculté des métiers
CCI Ille-et-Vilaine
66, avenue de Marville
35400 Saint-Malo
Tél. : 02 99 19 15 20

formation@fac-metiers.fr



FACULTÉ DES métiers

des formations

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

